



## **Transparence et relations avec la société civile**

### **Introduction**

La BEI estime que la transparence sur ses processus de prise de décision, de fonctionnement et de mise en œuvre des politiques de l'UE est fondamentale pour renforcer sa crédibilité et sa responsabilité vis-à-vis des citoyens européens et des citoyens concernés par ses opérations ailleurs dans le monde. La transparence est un reflet important de la responsabilité d'entreprise de la BEI. En faire la promotion constitue l'un des objectifs essentiels du changement culturel qui s'instaure à la BEI ; c'est aussi un aspect fondamental de la politique de communication externe de la BEI, laquelle doit reposer sur des faits solides et non sur des interprétations.

### **Politique de divulgation**

La divulgation d'informations au public est un élément clé qui permet de juger du respect, par la Banque, de son engagement en matière de transparence. La politique de la BEI en la matière, adoptée en 2002 puis révisée en mars 2006, est fondée sur le principe de diffusion systématique des informations sauf lorsqu'il existe une raison impérative pour ne pas les divulguer. En 2007, la BEI a procédé à l'évaluation de sa politique révisée après la première année de son application. Cette analyse, dont les résultats ont été publiés sur le site Web de la BEI, a en premier lieu permis de faire le point sur les lacunes dans le but de remédier aux défaillances constatées et de se mettre en conformité avec la nouvelle politique. Des efforts particuliers ont été consentis sur différents aspects :

- réduire le temps moyen nécessaire pour le traitement de demandes d'un certain niveau de complexité (10 % environ des quelque 30 000 demandes écrites reçues en 2007) ;
- publier en temps opportun les évaluations des incidences sur l'environnement (EIE) ou d'autres informations d'ordre environnemental figurant dans la liste des projets publiée sur le site Web de la BEI ;
- accroître la cohérence en donnant des explications précises en cas de refus d'information ;
- renforcer le mécanisme de recours externe, pour les cas de plaintes de mauvaise gestion au sein de la BEI déposées par des ressortissants de pays hors UE, résidant à l'extérieur de l'UE, ou par des personnes morales ne possédant pas de bureau dans l'UE.

Une évaluation de la mise en œuvre de la politique de divulgation en 2007 sera publiée au début de 2008.

En juin 2007, la politique de divulgation a été révisée pour tenir compte du Règlement Aarhus relative à l'accès du public à l'information, à la participation du public au processus décisionnel et à l'accès à la justice en matière d'environnement. Ce règlement, qui prévoit la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'Aarhus dans les institutions et organes de l'UE, a pour but d'aider le public à participer davantage aux initiatives environnementales et à contribuer activement à la préservation et à la protection de l'environnement. La politique de la BEI est conforme aux dispositions pertinentes du règlement et, à certains égards, elle va au-delà de ses exigences, notamment pour ce qui concerne le traitement des demandes d'information. Certes, le règlement obligeait la BEI à réduire le délai de réponse aux demandes d'information d'ordre *environnemental*, mais la BEI a décidé d'appliquer aussi ce principe aux demandes d'information portant sur des sujets *autres que l'environnement*.

Le Règlement Aarhus prévoit l'accès du public à l'information soit sur demande, soit dans le cadre d'une diffusion active, en particulier via le site Web. Pour faciliter l'accès du public aux informations de nature environnementale qu'elle détient, la BEI a créé sur son site Web une section spéciale intitulée Accès aux informations environnementales.

L'un des faits marquants de l'année 2007 en matière de politique de divulgation, sur le plan de la transparence du processus décisionnel de la BEI, a été la publication, au fur et à mesure, sur le site Web de la BEI, d'une version simplifiée de l'ordre du jour et du relevé provisoire des décisions de son Conseil d'administration.

Conformément à son engagement de procéder tous les trois ans à une révision en bonne et due forme de sa politique de divulgation, la BEI mènera un exercice de ce type en 2009.

### **Questions et demandes d'information soumises par les ONG**

En 2007, les ONG ont soumis à la BEI 75 questions et demandes d'information complexes et détaillées, qui ont exigé un certain degré de coordination au sein de la BEI ou avec des tierces parties, telles que la Commission européenne, des promoteurs de projets, des emprunteurs ou encore des cobailleurs de fonds. Ces demandes ont en particulier porté sur des opérations de prêt dans les domaines des transports, de l'énergie nucléaire, de l'exploitation minière, de l'hydroélectricité et des déchets, en faveur de projets situés pour la plupart dans les nouveaux États membres et les pays ACP (*il est à noter qu'un certain nombre de projets et de problèmes ont fait l'objet de plusieurs demandes d'information*). Un nombre croissant de demandes a été adressé au président et certaines au Conseil d'administration de la BEI. À l'occasion d'une opération spécifique, une ONG a déposé une réclamation en bonne et due forme auprès du secrétaire général de la BEI à propos de la manière dont sa demande avait été traitée par les services de la BEI. En 2007, aucune ONG n'a porté plainte contre la BEI pour mauvaise administration auprès du médiateur européen.

### **Consultation publique sur les politiques et stratégies de la BEI**

La BEI a l'intention de satisfaire aux normes internationales et européennes les plus strictes en matière de consultation publique à propos de ses politiques et stratégies. Des exercices de consultation publique bien menés peuvent générer des contributions précieuses de la part des parties prenantes et renforcer la transparence, la responsabilité et la crédibilité de la BEI. Après la consultation publique organisée en 2006 sur la politique de divulgation, une deuxième consultation publique menée en 2007 a concerné la politique de la BEI sur le plan de la lutte contre la fraude. Ces deux exercices comportaient deux cycles, couvrant respectivement 45 et 20 jours ouvrables, qui ont été prolongés chaque fois que nécessaire. La Banque a adopté une approche très flexible du point de vue des délais et de la procédure pour que la consultation soit aussi globale que possible. Un dialogue direct s'est poursuivi avec les parties prenantes lors de réunions et d'ateliers publics, parallèlement à une consultation en ligne sur le site Web de la BEI. Avant son examen par le Conseil d'administration de la BEI, le projet de texte final de la politique a été publié pour information sur le site Web de la BEI pendant 15 jours ouvrables, parallèlement au rapport de consultation publique. Ce rapport décrivait le déroulement de la consultation et regroupait l'ensemble des contributions des parties prenantes ainsi que les explications motivées de la Banque quant à leur degré de prise en compte.

La Banque a été très sensible au rôle joué par la société civile dans les deux consultations publiques. Les organisations militantes qui portent un intérêt particulier aux politiques et activités de la Banque ont en particulier apporté une contribution appréciable à ces consultations.

À la fin du premier trimestre de 2008, la BEI lancera une autre consultation au sujet de sa déclaration sociale et environnementale. Elle sera suivie d'autres consultations, à commencer par celle portant sur la politique de transparence de la BEI, sa politique de divulgation et son processus de dépôt de plainte (prévues pour 2009).

### **Interaction avec la société civile**

Au niveau des institutions européennes, la Banque a instauré un dialogue très ouvert et constructif avec le Parlement européen, essentiellement sous la forme de discussions sur les activités menées par la BEI à l'appui de la réalisation des objectifs de l'Union. Il permet aux représentants élus par les citoyens de l'Union d'intégrer les activités de la Banque dans l'exercice de leurs responsabilités législatives, budgétaires et politiques, ce qui a pour effet de renforcer la cohérence de l'ensemble des initiatives européennes. En 2007, en présence du président de la BEI, le Parlement a examiné et approuvé, lors de sa séance plénière de février, le rapport sur les activités de la BEI en 2005, établi par la Commission chargée des affaires économiques et monétaires.

La Banque entretient également des relations étroites avec le Comité économique et social européen, qui joue un rôle important d'interface entre les institutions de l'UE et la société civile.

Les relations<sup>1</sup> de la Banque avec les organisations de la société civile (OSC) et les ONG sont fondées sur la reconnaissance du fait que ces organisations peuvent contribuer utilement à l'élaboration des politiques de la Banque. Les OSC et les ONG peuvent également aider à sensibiliser la Banque aux questions d'intérêt local, mais aussi fournir d'autres informations précieuses sur les projets. L'interaction actuelle se caractérise par de nouvelles méthodes de collaboration :

- la Banque a commencé à établir des partenariats de coopération avec des OSC spécialisées ayant en commun certains de ses objectifs, tels que le programme de Lisbonne, le développement durable, la protection de l'environnement ou la lutte contre la pauvreté.
- Au niveau des projets, la Banque est de plus en plus sensibilisée aux préoccupations des OSC et des associations de citoyens avec lesquelles elle entretient une collaboration accrue, par exemple pour ce qui concerne un certain nombre de projets africains dans le secteur de l'eau.
- Tout en souhaitant poursuivre ce type de relations de travail ciblées avec des organisations spécialisées, la Banque est également soucieuse de maintenir et d'améliorer ses contacts avec les ONG axées sur les questions de politique générale et qui mènent des campagnes au sujet des activités de la BEI. Ces dernières années, les contacts avec ce type d'organisations ont été intensifiés et ont permis de développer encore plus le volet dialogue. L'importance accordée à ces contacts a été soulignée par la participation de la Banque à des événements organisés par ces ONG, comme la conférence sur les financements de l'Union européenne en faveur du secteur énergétique en Afrique et le rôle de la Banque européenne d'investissement et du Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures, qui s'est tenue à Berlin<sup>2</sup> le 5 octobre dernier. De son côté, la Banque a organisé, par exemple, une table ronde avec des organisations actives dans le domaine de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, regroupées au sein du bureau européen de liaison pour la construction de la paix (European Peacebuilding Liaison Office – EPLO), et Amnesty International.

Dans le cadre du dialogue qu'elle entretient avec la société civile, la BEI a également organisé deux séminaires en 2007. Le premier, qui s'est tenu le 24 mai à Paris, avait pour thèmes : le partenariat avec les ONG dans les projets relatifs à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement ainsi que les dispositifs de protection prévus par la BEI en matière sociale et environnementale et les principes régissant l'instruction des projets. Le second, organisé à Lisbonne à l'occasion des Journées européennes du développement, a porté sur le cadre d'évaluation de l'impact économique et social (*Economic and Social Impact Assessment Framework – ESIAF*) de la Banque et la standardisation des indicateurs. Les OSC et la BEI en avaient établi le programme d'un commun accord et délégué des intervenants aux séminaires. Ces différents séminaires donnent également aux OSC l'occasion d'organiser des manifestations parallèles avec les services de la Banque sur des problèmes de nature bilatérale, portant notamment sur des projets.

Un autre événement a marqué l'année 2007 : la réunion annuelle d'information des OSC, le 9 février, au cours de laquelle M. de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, a présenté les résultats de l'exercice précédent aux OSC basées à Bruxelles. Le Forum BEI à Ljubljana en septembre dernier a également donné l'occasion à M. de Fontaine Vive et à des membres du cadre de direction de s'entretenir avec des représentants d'ONG.

---

<sup>1</sup> L'unité Société civile du département Communication est chargée de coordonner les relations de la Banque avec les OSC et les ONG. En tant qu'interface de la BEI avec ces organisations, l'unité a pour mission d'assurer la cohérence et la qualité de la communication et de poursuivre activement le dialogue avec la société civile. L'unité cherche de plus en plus à resserrer ses contacts avec des organisations susceptibles d'aider le public et, plus particulièrement, les citoyens concernés par les opérations de la BEI, à accéder aux informations la concernant. Au sein de la Banque, elle prodigue des conseils pour ce qui concerne les contacts et les questions liés à la société civile ; elle gère également, en collaboration avec le département Ressources humaines et avec des experts extérieurs, des programmes internes de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le thème de l'interaction de la Banque avec la société civile, afin de bâtir et de renforcer le socle des connaissances ainsi que la volonté nécessaire, parmi le personnel, pour assurer la communication avec les représentants de la société civile.

<sup>2</sup> Conférence organisée par CEE Bankwatch Network, Brettonwoods Project, Both ENDS, WEED, Campagna per la Riforma della Banca Mondiale, Les Amis de la Terre, Terre des Hommes et Urgewald.

**Programme interne de sensibilisation et de renforcement des compétences en matière d'interaction avec la société civile**

En 2007, un nouveau programme interne de sensibilisation et de renforcement des compétences portant sur l'interaction de la Banque avec la société civile a été lancé ; il comporte non seulement une formation introductive et approfondie (à l'échelle de la Banque et aussi adaptée aux besoins des différents départements), mais également des présentations, suivies de débats, à l'intention de tous les membres du personnel concernés. Géré par des consultants externes, ce programme couvre en outre des sujets connexes, comme celui de la divulgation d'informations au public.

*Pour plus d'informations sur la BEI, prière de consulter son site Web [www.bei.org](http://www.bei.org).*

*Contacts pour la presse :*

*Bureau de presse : [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org), tél. : (+352) 43 79 - 21000, télécopieur : (+352) 43 79 - 61000*

*Questions générales :*

*Infodesk de la BEI, [info@bei.org](mailto:info@bei.org), tél. : (+352) 43 79 - 22000, télécopieur : (+352) 43 79- 62000*